

## Observatoire de la formation

### 19<sup>ème</sup> promotion de lieutenants pénitentiaires

#### A retenir

- Effectifs : 27 élèves recrutés sur concours, entrés en formation en septembre 2014 et 10 élèves issus de la liste d'aptitude entrés en formation en novembre 2014.
- Genre : 21 hommes et 15 femmes
- Moyenne d'âge : 36 ans
- Niveau de qualification : 19 élèves sont diplômés de l'enseignement supérieur, 6 sont bacheliers et 12 n'ont pas le baccalauréat.
- Modalités d'entrée dans la formation : 9 élèves viennent du concours externe, 2 ont passé le concours externe alors qu'ils ont de l'expérience au sein de l'AP, 15 sont issus du concours interne, une personne a été recruté via les emplois réservés et 10 sont sur liste d'aptitude.
- Motivations principales : « évolution de carrière » avec 19 citations puis « avoir des responsabilités », « faire partie de l'équipe d'encadrement » et « dimension sociale/humaine du métier » avec 9 citations chacune.
- Perspective professionnelle : « monter en grade » pour les trois quarts de la promotion

### Profil sociodémographique

Graphique 1 : Répartition des effectifs selon le sexe et la modalité d'accès à la formation – Effectifs

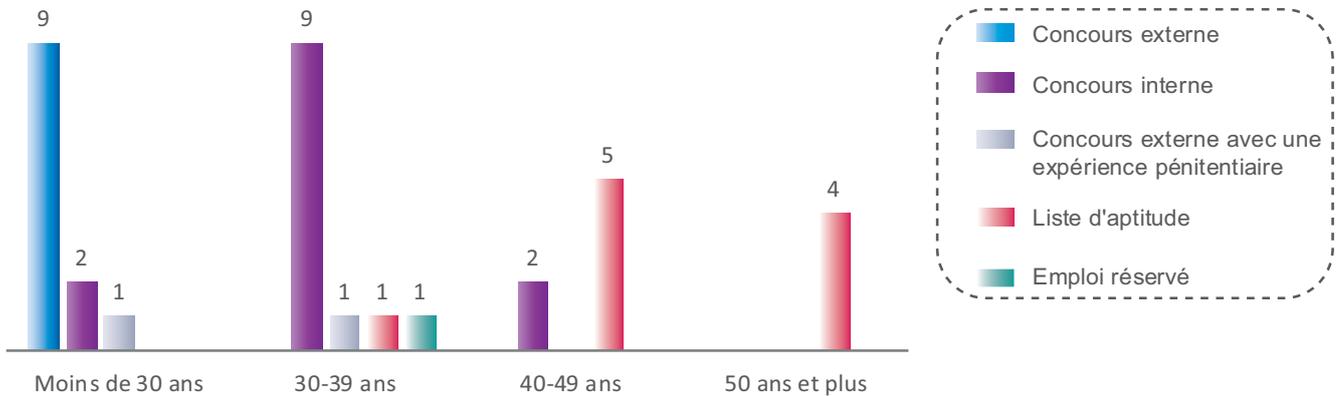


Les modalités d'accès à la formation étant très variées, les promotions de lieutenants pénitentiaires ont la particularité de regrouper des élèves avec des profils sociodémographiques et professionnels extrêmement différents.

Bien que les femmes soient surreprésentées au sein des

agents issus du concours et des emplois réservés (15 femmes pour 12 hommes), leur faible représentativité au sein des agents issus de la liste d'aptitude (1 femme pour 9 hommes) explique que la 19<sup>ème</sup> promotion de lieutenants pénitentiaires soit majoritairement masculine avec un total de 21 hommes et 15 femmes.

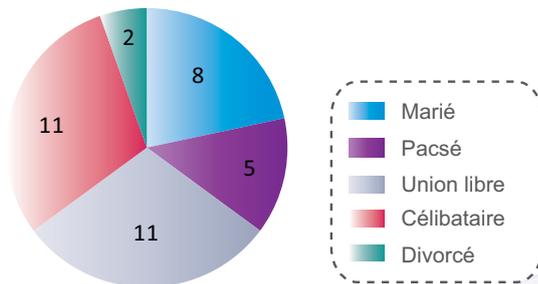
Graphique n°2 : Répartition des effectifs selon l'âge et la modalité d'accès à la formation - Effectifs



A l'instar de la répartition homme/femme, les modalités d'accès à la formation ont également une influence sur la différence d'âge des élèves. L'échelle des âges s'échelonne de 22 ans pour la plus jeune à 54 ans pour le plus âgé avec une moyenne d'âge de 36 ans pour la promotion.

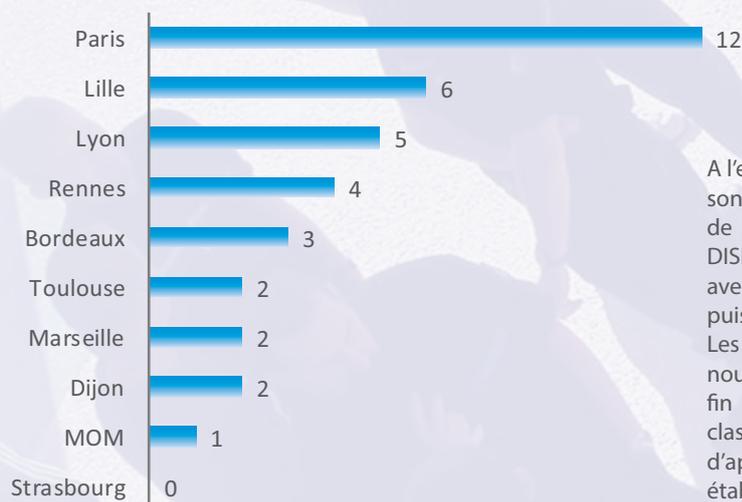
Les agents issus de la liste d'aptitude sont âgés de 48 ans en moyenne, contre 35 ans pour ceux issus du concours interne, 29 ans pour les élèves ayant une expérience pénitentiaire mais issus du concours externe et 24 ans pour ceux du concours externe.

Graphique n°3 : Répartition des effectifs selon la situation matrimoniale - Effectifs



Sur les 37 élèves de la promotion, 24 se déclarent en couple (8 sont mariés, 5 sont pacsés et 11 vivent en union libre), 11 sont célibataires et 2 sont divorcés. Ils sont 17 agents à déclarer avoir un ou plusieurs enfants.

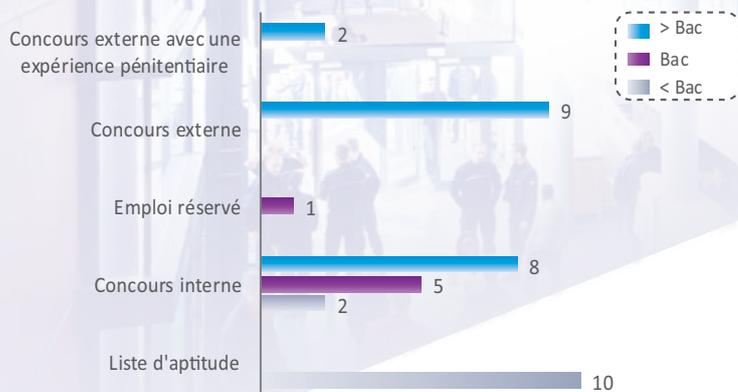
Graphique n°4 : Origine géographique des élèves (répartition selon les DISP d'origine) - Effectifs



A l'exception de Strasbourg, les neuf autres DISP sont représentés au sein de la 19<sup>ème</sup> promotion de lieutenants pénitentiaires. Les principales DISP dont sont originaires les élèves sont Paris avec 12 élèves (soit 32% de la promotion), Lille puis Lyon avec respectivement 6 et 5 élèves. Les élèves issus des concours choisiront leur nouvelle affectation en tant que lieutenant à la fin de la formation et en fonction de leur classement. Les agents issus de la liste d'aptitude, quant à eux, connaissent déjà leur établissement d'affectation en arrivant à l'Énap.

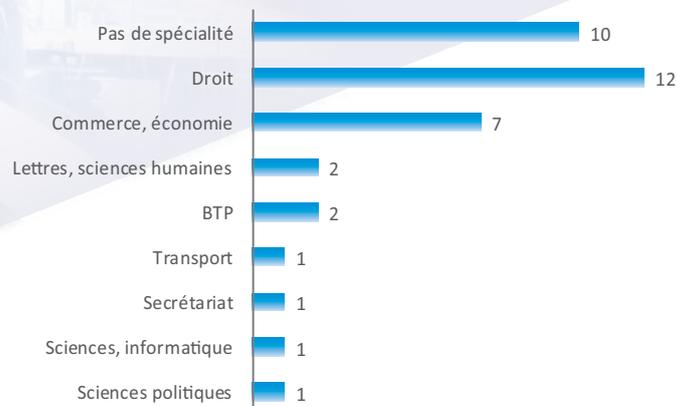
## Parcours scolaire

Graphique n°5 : Niveau de diplôme selon la modalité d'accès à la formation - Effectifs



La 19<sup>ème</sup> promotion de lieutenants pénitentiaires se caractérise par un niveau de qualification très hétérogène. On retrouve une fois encore l'influence de la variable « modalité d'accès à la formation ». Les agents du tableau d'avancement ont tous un niveau scolaire inférieur au baccalauréat tandis que les externes

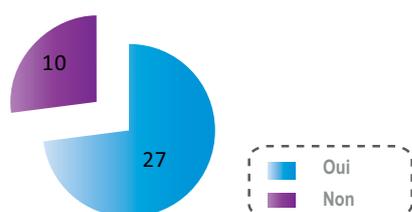
Graphique n°6 : Spécialité du diplôme - Effectifs



sont tous diplômés de l'enseignement supérieur. Ces derniers sont notamment diplômés en droit, commerce/économie, sciences politiques et lettres/sciences humaines. Les spécialités BTP, transport, secrétariat et sciences/informatique correspondent plutôt à des niveaux de qualification moins élevés.

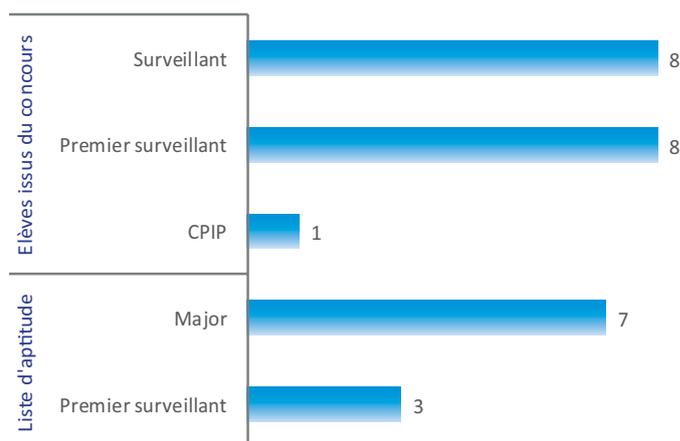
## Parcours professionnel

Graphique n°7 : Expériences dans l'administration pénitentiaire - Effectifs



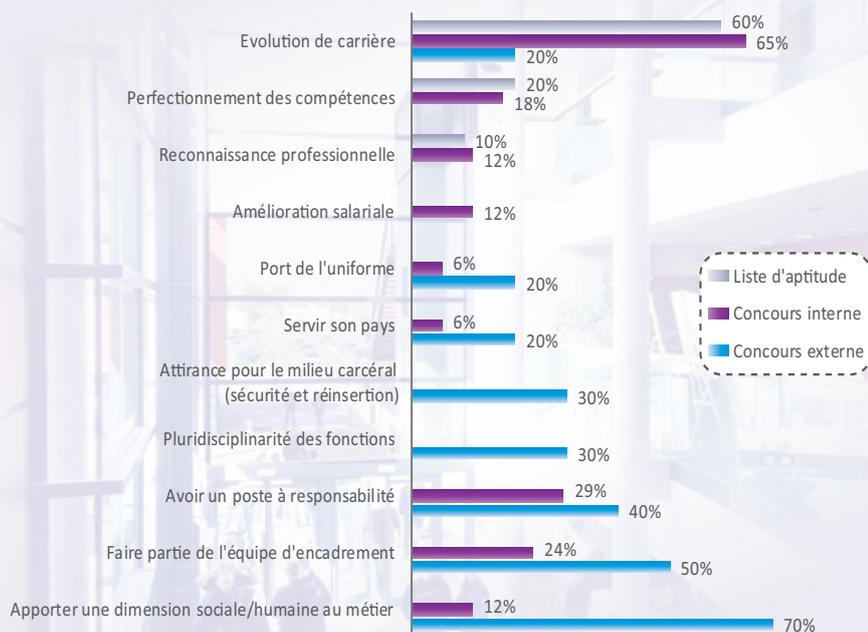
10 élèves ne possèdent aucune expérience professionnelle au sein de l'administration pénitentiaire. Il s'agit des agents issus du concours externe et des emplois réservés. Ces derniers découvrent donc leurs nouvelles fonctions en même temps qu'un nouvel environnement professionnel : le milieu carcéral. Leur stage de découverte est d'ailleurs plus long que leurs collègues internes, notamment afin d'inclure une période de doublure avec des surveillants et premiers surveillants.

Graphique n°8 : Dernier poste occupé par les internes et liste d'aptitude - Effectifs



A contrario, 27 agents ont déjà une expérience significative au sein de l'administration pénitentiaire. Parmi les élèves issus du concours interne, 8 étaient surveillants, 8 premiers surveillants et un était CPIP. Leur ancienneté moyenne est de 9 ans. Les agents de la liste d'aptitude étaient soit majors (7 élèves), soit premiers surveillants (3 élèves). Ils ont, en moyenne, 25 ans d'ancienneté.

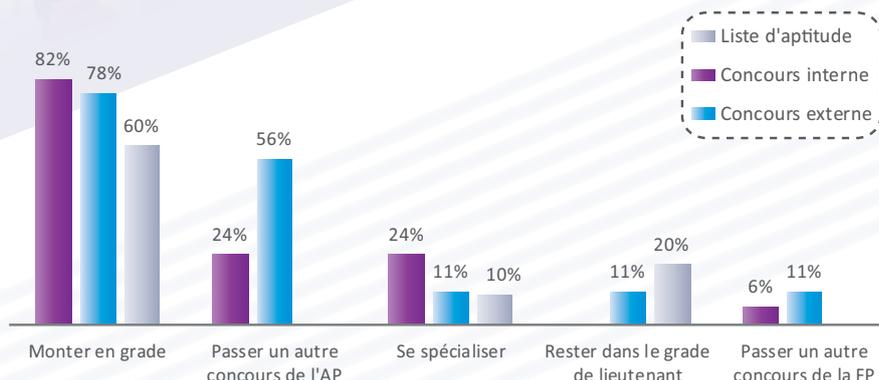
Graphique n°9 : Motivations à intégrer la formation selon la modalité d'entrée - Proportions



Les motivations déclarées par les élèves diffèrent fortement selon qu'ils soient nouveaux dans le métier ou qu'ils accusent quelques années d'ancienneté.

Ainsi, 70% des élèves externes déclarent être attirés par la dimension sociale/humaine du métier, ils en font même leur principale motivation professionnelle. Ils placent ensuite en deuxième et troisième position, l'encadrement de personnels (50%) et les responsabilités liées au poste (40%). Tandis que les agents de la liste d'aptitude et du concours interne mettent plutôt en avant l'évolution de carrière (respectivement 60% et 65%) pour expliquer en priorité leur choix de devenir lieutenant pénitentiaire.

Graphique n°10 : Perspectives professionnelles selon la modalité d'entrée - Proportions



La montée en grade constitue la première perspective professionnelle des élèves et ce, quelle que soit leur modalité d'accès à la formation. La seconde perspective, notamment pour les externes, est de passer d'autres concours de l'AP (56% d'entre eux) ou de la fonction publique (11%). Conscients de ce que cela implique, ils sont par ailleurs 80% à se déclarer mobiles.

Dans le cas des agents de la liste d'aptitude, aucun ne souhaite tenter d'autres concours. Ils sont pourtant 78% à envisager de nouvelles mutations dans les années prochaines. Enfin, 36% des internes se disent mobiles. Ils sont également moins nombreux à vouloir passer d'autres concours (30%).

19<sup>ème</sup> promotion de lieutenants pénitentiaires

NOVEMBRE 2014

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/elevés/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargées d'études : valentine.auzanneau@justice.fr ; maud.aigle@justice.fr

